



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS A:**

Yves.cloutier@rcmp-grc.gc.ca

## SOLICITATION AMENDMENT

## MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

<b>Title – Sujet</b> Nexlog 740 Base Voice Logger		<b>Date</b> February 9, 2017
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> 201703408		<b>Amendment No. – N° de la modification</b> 001
<b>Client Reference No. - No. De Référence du Client</b>		
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b>		
<b>At /à :</b>	2:00 PM	EDT(Eastern Daylight Time) HAE (heure avancée de l'Est)
<b>On / le :</b>	2017/02/17	
<b>F.O.B. – F.A.B</b> Destination	<b>GST – TPS</b>	<b>Duty – Droits</b>
<b>Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services</b> Royal Canadian Mounted Police C.O. "G" Division Informatics Radio Shop 5010 49 <sup>th</sup> Avenue, Yellowknife, NWT X1A 2R3 Attn: Chris John, 1- 867-669-5296		
<b>Instructions</b>		
<b>Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à</b> Yves Cloutier		
<b>Telephone No. – No. de téléphone</b>		<b>Facsimile No. – No. de télécopieur</b>

<b>Delivery Required – Livraison exigée</b> See herein	<b>Delivery Offered – Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:</b>	
<b>Telephone No. – No. de téléphone</b>	<b>Facsimile No. – No. de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



## **QUESTIONS ET RÉPONSES - SÉRIE 1**

### **Question 1.**

J'étais en train de réviser la demande de soumissions ci-dessus et je me demandais si vous pouviez préciser que «aucune exigence de remplacement n'est conforme aux dispositions relatives aux appels d'offres restreints en vertu de l'article 506, alinéa 12b) de l'ACI». Il n'y a pas de concurrence pour des raisons techniques et que les biens ou les services ne peuvent être fournis que par un fournisseur donné et qu'il n'existe aucune autre solution ou substitut; Nous sommes un fabricant d'équipement d'enregistrement vocal [www.revcord.com](http://www.revcord.com) qui rivalise régulièrement avec Eventide. Notre produit est non seulement capable de répondre à toutes les spécifications d'enregistrement énumérées, vous trouverez Revcord d'être le choix le plus économique. De plus, Revcord est équipé d'une garantie matérielle de cinq ans et de licences d'accès client illimitées. Nous voudrions demander respectueusement des propositions d'examen de la GRC d'autres fournisseurs

### **Réponse 1.**

Ce contrat est une mise à niveau du système actuel Eventide de la GRC et non un remplacement du système Eventide actuel. L'une des exigences de ce contrat est de fournir des pièces de rechange Eventide qui sont immédiatement disponibles en cas de défaillance d'un composant Eventide. En outre, toute la formation des utilisateurs dans la Division (OCC et IT) est sur le produit Eventide Nexlog actuel.

Se référant aux sept questions du Conseil du Trésor en ce qui a trait à l'approvisionnement à fournisseur unique ou sans remplacement:

5. La proposition est-elle liée à la compatibilité avec les équipements existants? Si oui, quels sont les coûts / implications opérationnels de la gestion de plusieurs versions?

La réponse est oui, cela ne se substitue pas car il est lié à la compatibilité avec les équipements existants, les logiciels, la formation et les pièces de rechange.